



Entreprise qui oblige à ramener le matériel chez soi le soir, et

Par ExpFrml

Bonjour,

la semaine dernière, l'entreprise de ma conjointe a subi un cambriolage, et son ordinateur portable (de travail) a été dérobé (ainsi que de nombreux autres).

L'entreprise remplace bien évidemment ces ordinateurs, mais veut désormais obliger les employés à les ramener chez eux les soirs (et à les emmener avec eux chaque matin).

Tout ça, de manière flagrante à ne pas avoir à remplacer une nouvelle fois le matériel en cas de nouveau cambriolage. Est-ce acceptable?

Merci d'avance,

Par Henriri

Hello !

Non évidemment ce n'est pas acceptable...

Par Prana67

Bonjour,

Que se passe t-il si l'ordinateur est volé au domicile du salarié ? S'il le casse ? Le perd ? etc

Par Henriri

Hello !

Prana c'est une question qu'on peut se poser. Mais je déconseille à ExFrml de la poser à son employeur en guise d'objection à sa demande que les salariés s'encombrent (physiquement et mentalement) de ces foutus ordinateurs hors du temps de travail...!

Hors du travail un salarié n'est plus à disposition de son employeur.

A+

Par janus2

Est-ce acceptable?

Bonjour,

Acceptable, tout à fait, cela fait bien longtemps que, personnellement, je prends avec moi mon PC lorsque je rentre à la maison...

Par Henriri

Hello !

Janus, il faut peut-être s'accorder sur le sens de "l'acceptabilité" juridique de cette obligation (droit de l'employeur ou devoir des salariés ?) et discuter plutôt de sa "légitimité". Les salariés ne sont sous la subordination de l'employeur que durant le temps du travail (L3121-1 du code du travail). En dehors de ce temps de travail ils n'ont donc pas à accepter par exemple l'obligation (illégitime) de l'employeur d'être gardiens de leurs ordinateurs portables.

Dans votre cas personnel :

- êtes-vous salarié ?
- dans quel but rapportez-vous votre ordinateur chez vous ?
- et est-ce un ordre de votre employeur ?

Pour ma part quand ça m'arrivait c'était par commodité à la veille d'un déplacement afin de m'éviter de repasser au bureau prendre mon ordinateur portable et mon employeur était au courant.

A+

Par Henriri

Hello !

Janus c'est dommage pour Rxpfrml qu'on ne continue pas notre discussion...

A+

Par Henriri

Hello !

Alors ExpFrml, votre conjointe et ses collègues ont-ils su dire "non" à la demande "inacceptable" de leur employeur ? Peut-être en suggérant qu'il ramène lui-même ces ordinateurs chez lui le soir, qu'il achète une armoire forte pour les ranger, qu'il renforce la sûreté de ses locaux, qu'il les dote d'une alarme, etc...

A+

Par janus2

Dans votre cas personnel :

- êtes-vous salarié ?
- dans quel but rapportez-vous votre ordinateur chez vous ?
- et est-ce un ordre de votre employeur ?

Bonjour,

Oui, je suis salarié mais j'ai une conscience professionnelle...

Je rapporte mon PC chez moi pour être certain qu'il ne disparaisse pas de mon bureau avec tout mon travail à l'intérieur (la disparition de mon PC me ferait perdre au minimum une semaine de travail avant d'avoir une nouvelle machine suffisamment configurée pour ce que j'en fais, sans parler du temps avant d'en recevoir une nouvelle, donc au moins 15 jours sans pouvoir travailler).

Et même sans qu'il ne disparaisse, un simple acte de malveillance aurait les mêmes répercutions, soit une perte financière non négligeable pour mon entreprise sans parler des clients mécontents).

Ce n'est pas un ordre de mon employeur, juste du bon sens et de la conscience professionnelle...

Par Henriri

(suite)

Janus que vous ayez une telle pratique de votre propre initiative (compensant les problématiques de sûreté dans votre entreprise) est une chose, mais ce n'est pas une réponse juridique à la problématique posée.

A+

Par janus2

J'ai répondu à la question : "Est-ce acceptable?" par l'affirmative.
Il me semble qu'acceptable veut dire "qui peut être accepté".

Donc, pour ma part, ExpFrmI "peut accepter" la demande de son employeur, c'était la question, comme il (elle) peut refuser !

Chacun est encore libre, effectivement, de se sentir concerné, ou pas, par son travail...